



10, quai de Rives 74200 – THONON
Mail : association.lacpourtous@gmail.com
Site : <http://lelacpourtous.weebly.com>
THONON-LES-BAINS, le 25 mai 2022

Madame la candidate, Monsieur le candidat à l'élection législative des 12 et 19 juin 2022 dans la 5^{ème} circonscription de Haute-Savoie.

Notre association « Le Lac Pour Tous » s'est constituée il y a maintenant presque 10 années. Entre-autre objectif, le « Lac Pour Tous » œuvre pour l'application de la Servitude de marchepied. Elle regroupe plusieurs centaines d'adhérents et notre cause est très largement soutenue bien au-delà de nos adhérents. Nous avons proposé une charte de bonne conduite dans le but de promouvoir une relation apaisée entre riverains et marcheurs signée à ce jour par 1.380 personnes. L'accès aux rives des rivières et lacs domaniaux pour tous les citoyens est perçu maintenant comme un droit fondamental.

Bien qu'ayant maintenant plus de 15 ans, cette loi, qui a étendu l'usage de la servitude de marchepied à tous les marcheurs, n'est toujours que partiellement appliquée sur les différents sites. Cet état de fait est désastreux quant à la crédibilité de l'autorité de l'état et à celle de la représentation démocratique des chambres parlementaires.

Candidat(e) à l'élection législative du Printemps 2022, notre association souhaite connaître votre position et vos réponses aux questions suivantes :

- Vous engagez-vous à œuvrer pour que cette loi reste telle qu'elle existe à ce jour, sans lui faire subir de modifications ou d'exceptions qui la rendraient caduque ?
- Cette loi avait été complétée en 2015 lors de l'adoption de la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte pour la compléter et associer la servitude à l'exigence de continuité. Ce complément a ainsi constitué une amélioration fondamentale. Or cette continuité est très souvent interrompue par le franchissement difficile ou même impossible au droit de divers cours d'eau. Pourriez-vous œuvrer pour compléter la réglementation par des dispositions prévoyant la nécessité des franchissements des petits cours d'eau en définissant les moyens et les conditions de leur mise en œuvre. Pour le cas particulier du Léman, nous pensons à l'ensemble des cours d'eau, la passerelle de la Dranse étant étudiée entre les 2 agglos dans le cadre de la Via Rhôna.
- Pouvez vous agir pour que la signalétique de ce moyen de déplacement doux, par ailleurs touristique, soit de la compétence des 2 agglos ou du SIAC qui les regroupe et permette, comme le dit la directrice du conservatoire du littoral, un usage évident pour l'utilisateur ?
- Comment pensez-vous intervenir au niveau de l'assemblée de façon à influencer et mettre ces questionnements et l'évaluation de l'application de la loi au débat ?

Nous ferons connaître et communiquerons vos réponses et votre position sur ce sujet citoyen emblématique, à nos adhérents et aux médias.

Nous attendons avec impatience votre réponse et, sûrs de votre souci de l'intérêt public, nous vous prions, Madame la candidate, Monsieur le candidat à l'élection législative 2022, d'agréer l'expression de notre profond respect.

Le C.A. du « Lac Pour Tous » :

Luce ARNOLD, Chantal BONNAZ, Jean-Luc CROCHET, Alain GAGNAIRE, Michèle HOTELIER, Jean-Paul LUGRIN, Claude MATHIEU